



# Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan  
Le Président

Seignosse, le 7 août 2019

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 AOÛT 2019

*Pour des raisons évidentes de longueur, ce compte rendu n'est sans doute pas totalement exhaustif de tous les propos ayant meublé cette réunion qui a duré plus de 2h30. Veuillez-nous en excuser. Le président*

L'assemblée générale statutaire ordinaire de l'association Seignosse océan s'est tenue salle rénovée Maurice Ravailhe, à Seignosse Bourg, le 2 août 2019 à partir de 17 h00.

Étaient présentes une centaine de personnes dont les présidents des associations partenaires (GAP-40), leur président Dominique Menaut, et le représentant de l'ONF locale en la personne de son technicien Mr Mael Soleau.

### Ordre du jour :

#### 1) Structures de l'association :

Le président Frénot demande que soient admis au Conseil d'Administration trois nouveaux membres depuis l'AG 2018 : Amélie Nolet, Carole Boyer et Léo Lo Ré. Il présente rapidement chacun d'eux.

*L'AG donne son accord à l'unanimité.*

Le président demande que Léo Lo Ré puisse remplacer en tant que secrétaire Frédéric Viel que ses obligations professionnelles, prégnantes et souvent à l'étranger, contraignent cette activité. Frédéric Viel continue à participer au CA et à suivre les dossiers.  
Le président le remercie pour son engagement loyal comme secrétaire.

*L'AG donne son accord à l'unanimité, et remercie le CA pour sa disponibilité.*

#### 2) Calendrier des cotisations :

Pour des raisons de commodité pour les adhérents et pour faciliter le travail du trésorier, le président demande que dorénavant, les cotisations soient relevées en janvier selon l'année civile,  
Question : n'y a-t-il pas nécessité d'augmenter le montant de la cotisation ? Pas encore selon le président, car les finances de l'association ne le justifient pas et permettent de continuer ainsi. Le but n'étant pas de capitaliser mais de pouvoir réaliser nos objectifs et, si besoin, d'ester en justice ou de faire appel à une expertise.

Question : pourquoi ne pas réaliser le prélèvement automatique ? Remous divers dans la salle !  
Le président mettra la question à un prochain CA.

*L'AG unanime donne son accord pour le changement de calendrier.*

### **3) Bilan des adhésions :**

Le nombre des adhésions augmente régulièrement : il y avait au 30 avril dernier (fin de la gestion 2018) 185 inscrits, dont 170 étaient à jour de cotisations. On peut constater un rajeunissement des effectifs. Fin juillet 2019 l'association comptait 195 adhérents inscrits. Le président y voit le résultat du travail sérieux et constant de plusieurs administrateurs dévoués et de la communication effectuée par la distribution de prospectus (flyers) depuis la dernière assemblée. A noter également l'intérêt éveillé dans la population locale par des projets jugés contradictoires avec les intérêts des résidents (projet FALEP), qui ont contribué à grossir les effectifs.

Bien sûr les liens entre les adhérents doivent être maintenus par une information constante, mais aussi et si possible par leur participation active aux diverses activités menées ou soutenues par l'association ; réunions de quartiers, entretien et nettoyage de la dune, travaux spécifiques imposés par les nouvelles structures administratives liées à l'intercommunalité (MACS).

Dans cette optique, pour demander aux adhérents leur avis sur Seignosse et l'association, le président propose aux personnes présentes de renseigner une rapide enquête élaborée par une petite équipe et que présente en quelques mots Léo Lo Ré.

Cette enquête est déjà mise en ligne sur le site de l'association : [seignosseocean-residents.com](http://seignosseocean-residents.com)

### **4) Bilan financier :**

Le trésorier François Darmaillacq présente le bilan financier de l'association.

Les revenus sont dus essentiellement aux cotisations. Les charges sont stables : organisation de l'AG 2018, assurances, site internet... Pour la gestion en cours depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, l'association a financé l'achat d'une sono et de micros HF et prévoit l'achat d'un vidéoprojecteur. Ces dépenses, dont l'amortissement est prévu en quelques années, assureront l'indépendance à venir de l'association en évitant des coûts de location souvent importants.

La gestion de l'année budgétaire écoulée fait apparaître un excédent annuel d'un peu plus de 1200 euros. Les fonds en caisse (plus de 13000 euros) sont le résultat de saines gestions successives et permettent, si besoin, de satisfaire aux objectifs statutaires de l'association.

Bien que les prix de tous les services augmentent régulièrement, les comptes de l'année budgétaire en cours devraient au minimum se trouver équilibrés

*L'AG, unanime, donne quitus au trésorier pour son excellente gestion.*

### **5) Bilan et perspectives des activités :**

Le président évoque d'abord les rapports réguliers et en général constructifs, qui sont établis avec la Municipalité. Ceux-ci sont cordiaux et polis mais restent sans concession quand il le faut.

- Des courriers réguliers, sont envoyés selon les nécessités aux différentes instances.
- La participation effective de l'association aux travaux du GAP-40 reste encore très insuffisante. Le président Frénot demande à Dominique Menaut (SPSH), président en exercice du GAP 40, d'expliquer en quelques mots les raisons qui justifient cette instance : adaptation au « mille feuilles » administratif mis en place par la loi NOTre (nouvelle organisation territoriale de la République), loi ELAN, loi GEMAPI, PLUi ... Ces directives réglementaires, souvent complexes, imposent une connaissance approfondie des dossiers qui en découlent et qui sont communs à nos communes littorales. Par ailleurs, le suivi du budget de l'intercommunalité MACS, notamment des dépenses de fonctionnement, ses investissements et budgets annexes qui explosent (MACSomètre), sont avec le suivi de trait

de côte et le PLUi des objectifs actuellement mené par le GAP 40.

- L'association participe, chaque fois que possible, aux réunions du Conseil Municipal, du Conseil Communautaire, aux instances de concertation à caractère informatives (PLUi), réunions de quartiers, visites sur le terrain avec les élus. Les comptes rendus de ces réunions sont régulièrement transmis aux adhérents.

L'association est intervenue, et restera attentive, sur :

- l'évacuation des eaux pluviales :
  - o D'importants et coûteux travaux ont été réalisés au printemps. Ils concernent certains quartiers des Estagnots et du Fourneuf et les habitations qui étaient régulièrement inondées en cas de fortes pluies.
  - o Le curage promis des avaloirs d'eaux pluviales est loin d'être réalisé partout. Cet entretien reste à effectuer dans de nombreuses rues et avenues. Des travaux en ce sens ont été réalisés en plusieurs endroits sensibles mais doivent impérativement se poursuivre : l'entretien de l'existant est à privilégier.
- L'avenue des Bourdaines est une belle réalisation effectuée en concertation avec la Municipalité. Le parking reste en piteux état. *Il est par ailleurs dans sa partie Sud le lieu de stationnement et de camping permanent et illégal de camping-cars et autres véhicules assimilés. L'image de la station s'en trouve ternie (Commentaire hors AG).*
- Bien que nos souhaits initiaux aient fait l'objet de plusieurs aménagements, les travaux effectués (à notre demande depuis des années) sur l'accès à la plage des Estagnots se concrétisent pour le grand bien des résidents du quartier et les riverains de l'Avenue des Embruns. La signalisation reste toutefois à améliorer. La sortie par l'Avenue du Rayon Vert vers l'Avenue de l'Orée est un peu problématique en période d'affluence. Quelques aménagements simples et peu coûteux sont souhaitables.
- La protection des dunes a été bien améliorée à l'entrée des plages, mais reste à faire entre les plages. A ce titre, il faut souligner l'excellent travail réalisé depuis quelques saisons par les équipes de l'ONF sous la houlette de Mael Soleau, technicien en charge de la gestion sur Seignosse. Chaque fois que possible, notre association organise, en relation avec la municipalité et l'ONF une opération de préservation de certains endroits sensibles ou participe aux opérations annuelles de nettoyage menées par le département ou la commune.
- le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) est un dossier important et complexe. Il peut avoir des répercussions multiples sur la vie quotidienne des habitants. Ce dossier, approuvé en réunion plénière le 11 juillet dernier par MACS est actuellement soumis aux associations et autres organismes ayant participé aux réunions d'informations préalables qui ont trois mois pour formuler un avis. Il devrait ensuite faire l'objet d'une enquête d'utilité publique à l'automne pour être effectif et applicable en début d'année 2020.
- L'évolution du terrain dit de la FALEP aux Estagnots : ce projet, très sensible, car contraire aux souhaits et aux intérêts des résidents, a fait l'objet de plusieurs compte-rendu en cours d'année. Compte tenu de la volonté municipale de « valoriser » certains espaces dits non « rentables », il serait surprenant que, malgré les oppositions, ce projet soit abandonné. Question sera posée à Mr le Maire (CR ci-dessous)
- Le transfert du centre aéré de l'Ile aux Couleurs vers le Club House des Bourdaines. Ce projet s'inscrit dans la logique de celui de la FALEP dans la mesure où le centre aéré concerné est actuellement sur l'emprise territoriale du projet FALEP souhaité par les élus. Le fait de voir de jeunes enfants aux Bourdaines n'est à priori pas critiquable. En revanche les effets induits par ce mouvement peuvent l'être pour les riverains proches :

nuisances sonores, parkings insuffisants, proximité du mini golf. Des aménagements sont à prévoir.

***L'AG approuve à l'unanimité le rapport d'activité présenté par le président.***

De nombreuses autres questions (*qui ne sont pas forcément toutes du ressort de l'association*) sont abordées. Elles seront posées à Monsieur le Maire (CR Ci-dessous), qui à 18h45, vient aimablement rencontrer l'assemblée accompagné de son adjoint à la voirie et aux travaux Monsieur Verdier.

### **Rencontre avec Monsieur le Maire**

Questions	Réponses de Monsieur le Maire
Problème des poubelles à l'entrée de la plage du Penon : peu esthétique et prélèvement en plein midi face aux restaurants.	Les poubelles sont nécessaires et il n'y a pas de place ailleurs à proximité. Cela est lié au problème du Forum. On s'habitue à cette situation certes provisoire. Pour les horaires du prélèvement par le SITCOM, Mr le Maire note.
Pourquoi arracher les haies (Grahoues), surtout si elles sont remplacées par des stationnements sauvages ?	L'entretien des haies coûte très cher en personnel (8 équivalents temps plein). Leur arrachage partiel permettrait d'économiser 3 emplois. Les haies disparues sont remplacées par des arbustes plus faciles à entretenir. D'autres solutions sont envisageables.
Les bancs manquent toujours au-dessus des certaines plages, notamment aux Bourdaines ?	Mr le Maire reconnaît que cette demande est régulièrement relancée. Il note à nouveau.
Sortie des Estagnots encore difficile.	La Municipalité s'adresse régulièrement à MACS, qui tergiverse.
Bravo pour les réalisations du Penon, qui mettent Seignosse à égalité avec Hossegor, et ouvrent une perspective encourageante sur les Jeux Olympiques !	Le Maire acquiesce ( <i>évidemment !</i> )
FALEP et Centre Aéré	Le projet à connotation hôtelière n'est pas abandonné (manque d'hôtels à Seignosse), mais il est actuellement à priori difficile de trouver des acteurs qui proposent des solutions cohérentes. Pour le transfert du centre aéré vers le Club house des Bourdaines, il est dommage de ne pas utiliser des locaux libres...
Nuisances sonores la nuit au Tube.	La municipalité a déjà demandé au prestataire de modifier sa sonorisation, notamment les basses. Il fera constater sur place.
Travaux bruyants en période estivale (Pley)	Il n'y a pas d'arrêté municipal récent interdisant les

	travaux bruyants en période estivale. Ils sont cependant limités de 9h à 17h. Les travaux du Pley sont à priori arrêtés jusqu'en septembre.
A quoi vont servir les fonds acquis par la vente du terrain du Pley ?	A financer Seignosse 2030. Sur les 5,6 millions au départ, il reste 4,5 millions (la dépollution du site a coûté cher en particulier à cause de certains endroits amiantés)
Le sens de la circulation les jours de marché pose des problèmes aux bus et aux piétons. La circulation des cyclistes et autres trottinettes au centre devient dangereuse par non-respect des règles.	La police municipale veille autant que faire se peut. Mais elle ne peut rester sur place tout le temps.
Seignosse 2030 au Penon : n'y a-t-il pas risque de bétonisation par la construction de nouvelles résidences et de nouveaux parkings au détriment des espaces verts	On ne connaît pas encore la configuration exacte et finale des nouvelles résidences de ce quartier en mutation. Mais, à priori, il n'y a pas de nouveaux parkings prévus.
Nuisances sonores et circulation problématique de minibus à Cap Océan.	Le Maire note et fera vérifier.
Nouvelle halle de Seignosse.	Les travaux ont pris du retard. On prévoit 6 échoppes pour consommer sur place. Appel d'offres fin août. L'ouverture est prévue tous les jours pendant 3 ou 6 mois à partir de 2020.

Vers 19h30, à l'issue de presque une heure de questions-réponses, le président Frénot remercie Monsieur le Maire et invite toute l'assistance à poursuivre les discussions autour du verre de l'amitié.

Le secrétaire : Léo Lo Ré

Le Président : Pierre Frenot

